



Travaux majeurs de ventilation et génératrice d'urgence

Nous devons faire des travaux dans votre immeuble et vos logements pour améliorer la ventilation dans votre habitation et remplacer la génératrice. Les ouvriers devront entrer dans votre logement pour réaliser ces travaux.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures sanitaires suivantes :

- désinfecter les poignées, les boutons d'ascenseur et tout ce qu'ils touchent dans les aires communes et les logements;
- porter le masque et maintenir une distance de 2 mètres, lorsque c'est possible;
- se laver régulièrement les mains.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes.



- 1 La génératrice sur le toit sera remplacée.
- 2 L'unité de ventilation sur le toit sera remplacée.
- 3 Les grilles d'alimentation dans les corridors seront remplacées.
- 4 Les conduits de ventilation dans les corridors seront nettoyés.
- 5 Les hottes de cuisine et les ventilateurs des salles de bain seront remplacés dans les logements.
- 6 Les conduits des hottes et les conduits de ventilation des salles de bain seront nettoyés.



Calendrier

De la mi-mai à la mi-octobre 2021



Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Ventilation Manic inc.

Travaux dans les logements De la mi-juin au début d'août 2021



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

1. Au moment de nettoyer les conduits et d'installer les hottes de cuisine, vous devrez :
 - dégager complètement le dessus de la cuisinière et les comptoirs de cuisine qui se trouvent à proximité;
 - dégager le comptoir de la salle de bain.
2. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera **au moins 48 heures à l'avance**. Les **rendez-vous** seront fixés entre **8 h et 17 h**.
3. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
4. Si, pour une **raison majeure ou imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre **agente de liaison** en lui laissant un message dans sa boîte vocale, le plus rapidement possible.

- Il y aura quelques coupures de courant. Vous serez informé par un avis,
- Il y aura du bruit, de la poussière et la présence d'ouvriers.
- Vous pourrez accéder au stationnement, sauf les jours où l'utilisation de la grue sera requise.

Les travaux visent à mettre aux normes la génératrice, qui est en fin de vie utile, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'air et à contrôler le taux d'humidité dans l'immeuble. L'objectif est d'empêcher la condensation et l'apparition de moisissures dans les logements. **Le système de ventilation fonctionnera dorénavant 24 h/24h**. La qualité de l'air sera meilleure et votre confort, amélioré.

Investissements 482 800 \$



inconvenients
pendant les travaux

pourquoi des travaux

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant le chantier ?

GENEVIÈVE TOUSIGNANT

Agente de liaison | 514 868-3265 | genevieve.tousignant@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec